

FLASH **VILLEMUISSON-SUR-ORGE**

Février 2016



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2016 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, M. ANDRETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, Mme EYMARD, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIÉ, Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS.

Représentés : M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, M. ANTONI, pouvoir à Mme ANTONI, M. CARDOUX, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme MORET MIGUET, pouvoir à M. REPAIRE.

Absents : M. LOGA, M. SAUNIER, Mme BOISSEAU.

Secrétaire : Mme CARRIÉ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte sans observation le compte-rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 décembre 2015.

Monsieur le Maire rend compte des décisions portant sur :

- ✓ le contrat de cession avec l'association «Compagnie la belle affaire», dans le cadre du projet d'école de l'école élémentaire BOUTON, relatif à la représentation du 18 décembre 2015 du spectacle «Rose au bois dormant» au Ludion,
- ✓ le contrat de cession avec l'association «Mandarine» relatif à la représentation du 9 décembre 2015 du spectacle «Bal de Mandarine» à l'école élémentaire des Erables,
- ✓ la conclusion d'une convention relative à l'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,
- ✓ le contrat de cession avec la compagnie «Monsieur Max Productions» relatif à la représentation du 9 janvier au Ludion du spectacle «La vraie fiancée»,
- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un

marché public à bons de commande de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune pour un montant maximum annuel de 20 400 € avec la société Nouvelle Librairie Universelle (NLU),

- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un marché public à bons de commande relatif à l'installation éventuelle et mise en œuvre de matériel de régie (éclairage, sonorisation, structures) pour un montant maximum annuel de 12 000 € avec la société EMBASE SYSTEME AUDIO,
- ✓ la convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles pour un montant de 200 €, pour une durée de trois ans avec la société AIR LIQUIDE,
- ✓ un contrat avec l'association «Koud'ju» dans le cadre de la classe à thème de l'école élémentaire Bouton pour l'organisation d'un spectacle «Paroles d'hAdos» (14 avril au Ludion) avec six répétitions avec les élèves, pour un montant de 6 800 €,
- ✓ la convention entre la ville et l'association sportive «Sainte Geneviève Sports» (SGS) pour initier les élèves de CM2 à l'activité d'escrime en combinant la lecture, l'histoire et le sport, dans le

L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- Attribution du montant global des subventions allouées aux associations.
- Demande à La Poste de maintenir le bureau annexe de Villemeisson.

A retenir

- Prochain Conseil communautaire : jeudi 31 mars 2016

cadre d'un projet d'école de l'élémentaire Bouton.

APPROUVE, à l'unanimité, les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social et de la charte du dossier unique et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et ladite charte ainsi que tous les documents inhérents à cette convention.

DIT, à l'unanimité, que les postes devenus vacants sont pourvus, à la commission scolaire/jeunesse par Monsieur MERCIER, à la commission vie associative, animation et culture par Madame CARRIÉ.

DIT que, Monsieur Guillaume EPRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été élu délégué pour représenter la commune au sein des conseils d'école de chaque école (école maternelle Bouton, école élémentaire Bouton, école maternelle des Erables et école élémentaire des Erables).

PREND ACTE, à l'unanimité, de la liste des marchés publics conclus par la commune de Villemoisson-sur-Orge au cours de l'année 2015 dont le montant est \geq 20 000€ HT (liste consultable en mairie et sur le site Internet de la ville).

FIXE, à l'unanimité, la redevance mensuelle du logement communal de 120 m² sis 73 rue de la Plaine à 600 euros, hors charges. **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable dudit logement à passer avec, soit un agent communal, un professeur des écoles ou un tiers en cas de circonstances exceptionnelles.

Après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 15 décembre 2015, **FIXE** le montant global des subventions allouées aux associations dont le dossier est complet pour l'année 2016, soit 40 110 €.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention tripartite de prélèvement à intervenir entre la commune, EDF et le comptable public et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents à cette convention.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une convention avec l'association 2M pour l'organisation d'une session théorique du BAFA du 17 au 24 avril 2016 dans les locaux périscolaires Emile Bouton, et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une convention avec la ville de Savigny-sur-Orge pour la participation aux frais de restauration scolaire et à la classe d'environnement d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en CLIS à Savigny-sur-Orge. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, à refacturer à la famille les frais de restauration et de la classe d'environnement après application des formules retenues dans le cadre de la linéarisation.

ACCEPTE, à l'unanimité, la cession aux conjoints RABUSSEAU, à l'euro symbolique, de la parcelle communale AE 476 (58 m²) sise Poirier de la Farinette à Villemoisson-sur-Orge (régularisation d'une anomalie lors de la création de la ZAC) et **AUTORISE** Madame LE BLANC, maire-adjoint chargé de l'urbanisme à signer tous les actes et documents inhérents à cette cession.

INFORMATIONS

✧ 2^{ème} modification du PLU

La ville va lancer sa deuxième modification du PLU.

✧ Bureau de Poste de Villemoisson-sur-Orge

La Poste a adressé un courrier à la mairie comme elle l'a déjà fait dans d'autres communes, pour lui indiquer que le taux de fréquentation du bureau de Poste a baissé et qu'elle propose de fermer le bureau de Poste et qu'un commerçant devienne un «relais Poste commerçant» avec avis du conseil municipal. Ainsi le commerçant pourrait : vendre des timbres et enveloppes, servir de point relais pour les colis de la Poste, réceptionner les AR en attente d'être retirés, permettre le retrait d'argent... Le commerçant serait rémunéré.

Après débat au sein du conseil, il est décidé que la ville adresse un courrier à La Poste lui rappelant sa mission de service public.

✧ Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées - modification de sa composition

Madame Isabelle CARNERO remplace Madame Eliane JOLY au sein de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.



Info...Info...Info...Info...Info...Info...Info...Info

A compter du 10 février 2016, la Mairie sera fermée les mercredis après-midi.